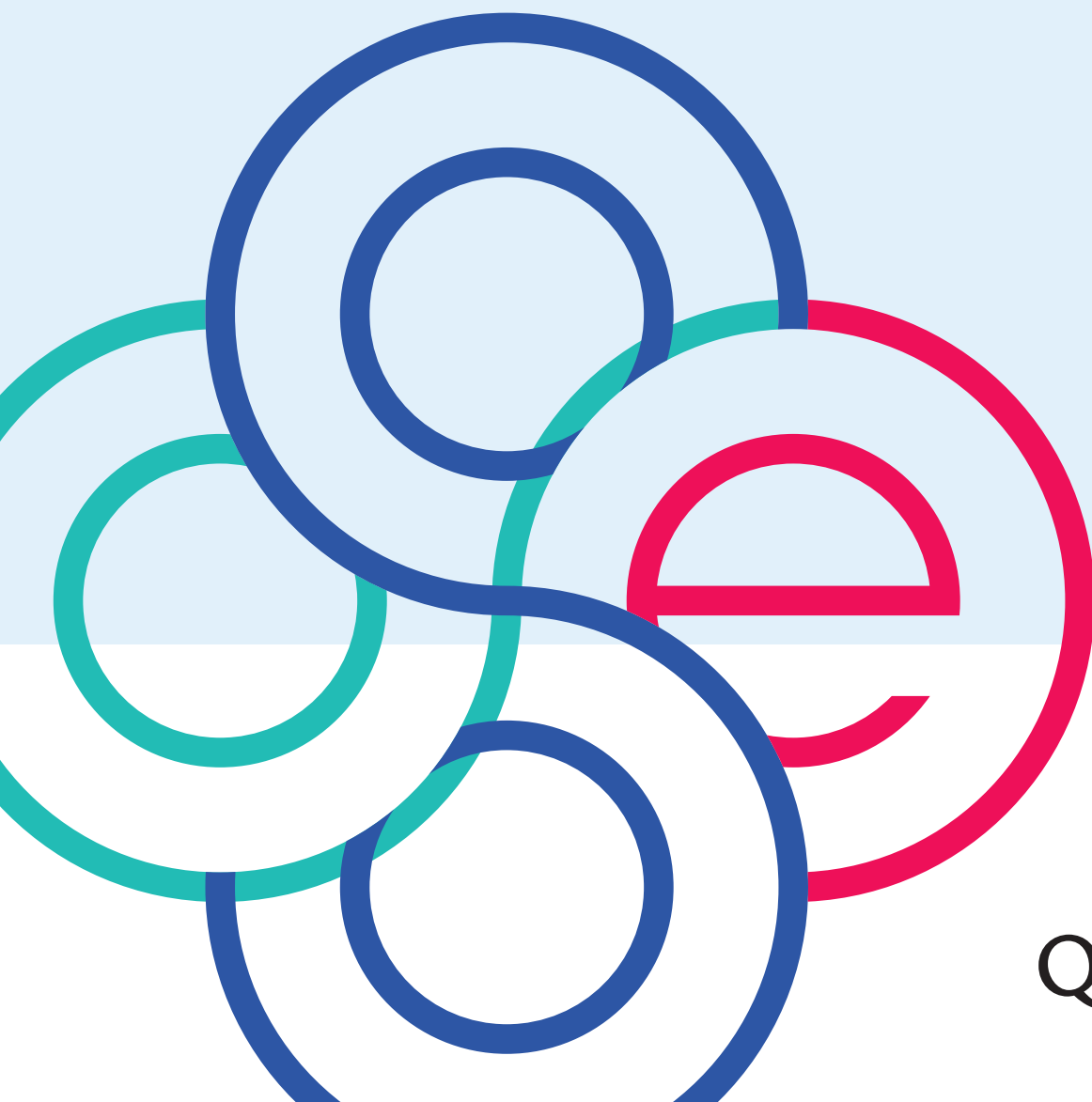


CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

La reconnaissance des acquis et
des compétences au collégial
**Une avenue à optimiser et à
promouvoir**

Sommaire

Juin 2022



Québec 

Dans l'avis *La reconnaissance des acquis et des compétences au collégial: une avenue à optimiser et à promouvoir*, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) répond à une demande que lui a adressée la ministre de l'Enseignement supérieur le 10 décembre 2021. Préoccupée par le contexte de pénurie de main-d'œuvre qui sévit dans certains secteurs clés de l'économie, la ministre a invité le Conseil à examiner le potentiel de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au regard d'une contribution à la qualification et à la requalification des personnes.

Par sa démarche, le Conseil a élargi sa réflexion à l'état de la situation de la RAC au collégial et aux principaux enjeux en présence, de façon à proposer des pistes de développement permettant de poursuivre l'essor de celle-ci et d'optimiser son déploiement pour les années à venir, dans une vision à moyen et à long terme. Le Conseil estime aussi qu'il est important de considérer la RAC selon une conception émancipatrice qui favorise le développement des individus, afin de maintenir leur engagement dans la vie active et de leur offrir des occasions de développement professionnel.

À la suite d'une brève mise en contexte de la RAC au collégial, ce sommaire présente une synthèse des enjeux mis en lumière par la démarche du Conseil ainsi que les recommandations qu'il formule à l'intention des acteurs concernés.

Mise en contexte de la RAC au collégial

Au Québec, la RAC a connu une phase importante de développement à partir des années 2000, notamment sous l'impulsion de la publication d'un avis charnière du Conseil (2000) sur la question pour tous les ordres et secteurs d'enseignement, lequel a conduit à l'adoption de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (Québec, 2002).

Les cadres ministériels de la RAC en formation collégiale sont inspirés des principes et des corollaires formulés par le Conseil dans cet avis publié en 2000. Ces principes et ces corollaires postulent que les apprentissages faits dans les cadres scolaire et extrascolaire méritent d'être reconnus quand la personne peut en faire la preuve. Ils stipulent qu'en conséquence, les activités de la démarche et tout particulièrement l'évaluation des acquis extrascolaires doivent prendre en compte la nature expérientielle des apprentissages en proposant une méthodologie et un cadre réglementaire qui lui soient adaptés (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2021b; Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005). Le Conseil souligne que la reconnaissance des apprentissages informels et expérientiels ne consiste pas à reconnaître l'expérience en soi des individus, mais plutôt des compétences issues de cette expérience.

Définition de la RAC au collégial et finalité

La RAC au collégial est définie comme «une démarche convenant aux adultes ayant cumulé un bagage significatif d'expériences de travail ou de vie» (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2021b, p. 17).

Elle prend la forme d'une **démarche individualisée**, structurée selon différentes étapes et ayant l'**obtention d'un diplôme comme finalité**. Cette prise de position du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), soit de viser le diplôme ou l'attestation d'études collégiales, repose sur la volonté de bien situer la sphère d'intervention de l'éducation en matière de reconnaissance, afin que son développement repose sur des assises sans ambiguïté quant à sa place sur l'échiquier de l'offre.

Encadrements

Le Conseil observe que le droit à la RAC au collégial est abordé timidement dans la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC), et qu'il est principalement associé aux articles du RREC relatifs aux modalités de dispense, d'équivalence et de substitution. Ainsi, les encadrements en vigueur ne font pas explicitement référence à la démarche de RAC et n'obligent pas les collèges à organiser un service de RAC pour la mettre en œuvre. Le peu de balises offertes par ces encadrements entretient une confusion quant à la nature même de la démarche de RAC au collégial, souvent réduite, dans les conceptions, au processus de reconnaissance des acquis scolaires. En principe, selon ces encadrements, la démarche de RAC est offerte autant aux adultes qu'aux jeunes et autant à la formation ordinaire qu'à la formation continue, ce qui se reflète toutefois peu dans la pratique.

Démarche de RAC au collégial

La démarche de RAC comporte cinq principales étapes : information sur la démarche, dépôt du dossier de candidature et autoévaluation des compétences, validation de la candidature, évaluation des compétences et sanction de la démarche. L'évaluation des compétences intégrées par la personne au cours de ses expériences de travail et de vie constitue l'étape centrale (MES, 2021b). La volonté gouvernementale de situer la démarche comme une voie qualifiante reconnue a contribué à son essor des vingt dernières années.

Bien que le paradigme de la RAC fasse appel à la mobilisation des compétences plutôt qu'à leur développement, la démarche de RAC contribue également à la formation des personnes, que ce soit par des activités préparatoires autodidactes, la formation manquante ou, plus largement, l'exercice conduisant à la démonstration des compétences. Le Conseil estime que la RAC est trop souvent mise en opposition avec la formation ou n'est pas considérée comme contribuant à celle-ci.

État de situation : quelques données statistiques¹

Le Conseil note également qu'en ce qui concerne la RAC, l'offre de programmes au collégial a progressé et s'est diversifiée au cours des dix dernières années. Dans le réseau collégial public, la démarche de RAC est offerte dans les 48 cégeps, mais à des degrés variables. Cette démarche vise, dans la majorité des cas, les programmes qui mènent à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC). Ainsi, 184 codes de programmes en RAC sont répartis dans 13 secteurs de formation. Les candidatures se concentrent principalement dans le secteur de l'administration, du commerce et de l'informatique et celui des services sociaux, éducatifs et juridiques, pour lesquels des outils sont disponibles depuis un certain temps. La démarche de RAC est surtout utilisée à la formation continue et demeure marginale à la formation ordinaire.

De plus, l'effectif des personnes candidates qui en sont à l'étape de validation de leur candidature connaît une hausse depuis dix ans et se chiffrait à près de 4000 en 2018-2019. Les candidatures demeurent concentrées en majorité dans les programmes conduisant à une AEC. Toutefois, l'augmentation notée pour les candidatures dans les programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) tend à réduire l'écart observé. La grande majorité des personnes candidates en début de parcours ont le statut de citoyen canadien. La représentation des personnes qui ont le statut de résident permanent est supérieure à celle d'il y a dix ans et compte encore très peu d'autochtones. Les personnes qui ont le statut de réfugié reconnu ou de résident temporaire sont représentées de façon marginale. Enfin, les personnes candidates à cette étape sont majoritairement des femmes et ont généralement 25 ans ou plus.

1 Les données analysées proviennent, d'une part, d'une base de données sur l'offre de programmes en RAC fournie par la Fédération des cégeps et, d'autre part, de données obtenues du MES sur l'effectif à l'étape de validation de la candidature et provenant du système Socrate (Système de gestion des données d'élèves au collégial).

Enjeux de la RAC au collégial et recommandations

Dans son avis, le Conseil présente des enjeux à considérer de façon prioritaire et formule des recommandations à l'intention des différentes parties prenantes concernées. Pour ce faire, il s'appuie sur son examen du cadre de la RAC en vigueur au collégial, l'exploitation d'écrits structurants en matière de reconnaissance des acquis expérimentiels, l'analyse de données statistiques disponibles et, particulièrement, la consultation d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la RAC au collégial.

Ces enjeux sont regroupés en trois catégories, soit les enjeux à l'échelle : du système d'enseignement supérieur, des établissements d'enseignement et des individus. Un premier enjeu est présenté d'emblée de façon distincte, soit celui des perceptions à l'égard de la RAC, en raison de son importance cruciale et des répercussions qu'il entraîne sur tous les autres.

Perceptions à l'égard de la RAC

Les consultations menées par le Conseil témoignent d'un consensus sur l'importance de cet enjeu prédominant. *Confusion, méconnaissance, résistance, préjugés, crédibilité, valorisation, promotion, information*, tels sont quelques termes utilisés par les personnes rencontrées pour refléter la présence persistante de cet enjeu de perception non seulement dans le discours ambiant du milieu de l'enseignement collégial, mais également au sein d'organismes partenaires, d'autres ministères et du marché du travail. Le Conseil apporte un éclairage sur cet enjeu d'importance afin d'en cerner les principales dimensions.

Information, conceptions et reconnaissance de la valeur du dispositif de RAC

En dépit des efforts déployés au cours des dernières années, beaucoup de travail reste à faire sur le plan de l'information afin que la RAC au collégial soit comprise avec justesse par les différentes parties prenantes, autant au sein des établissements d'enseignement qu'à l'externe, et par les personnes visées. Les consultations menées par le Conseil ont confirmé que le rôle structurant du MES en matière d'information sur la RAC et de promotion de cette dernière demeure important à préserver et à renforcer.

Plusieurs conceptions continuent à se côtoyer et à entretenir certaines perceptions à l'égard de la RAC : façon facile ou rapide d'obtenir un diplôme, déplacement de la population étudiante mettant en péril certains emplois d'enseignantes et d'enseignants, lourdeur de la démarche, etc. Selon les personnes consultées, les conceptions associées à la RAC peuvent relever, par exemple, d'une méconnaissance, d'inquiétudes, de résistances ou de préjugés. De certains points de vue, elles peuvent être marginales et ne pas entraver le développement de la RAC ou les activités tenues dans les milieux, tandis que, selon d'autres, leur poids est de nature à freiner l'essor de la RAC.

L'une des idées phares relatives à cet enjeu renvoie à la valeur perçue de la démarche de RAC et, ultimement, du diplôme qui en découle. Les personnes consultées ont effet témoigné qu'il est nécessaire de travailler sur la perception de la valeur du diplôme et des compétences reconnus par le processus de RAC. Dans les établissements d'enseignement, l'instance de la commission des études est désignée comme l'un des lieux à privilégier à cette fin. La valorisation du dispositif semble aussi difficile dans les milieux où la RAC est peu développée. Un cercle vicieux peut s'installer dans ces cas : peu de demandes et peu d'offres pour la démarche, difficulté à développer de l'expertise. Enfin, la responsabilité qui incombe au premier chef au MES, pour la valorisation de la RAC comme une voie légitime de qualification porteuse d'avenir, a été réaffirmée dans le cadre des consultations menées par le Conseil. Il paraît important de renforcer le poids accordé à la valeur de la RAC en la considérant non seulement comme une possibilité, mais également comme un droit pour les individus encore plus affirmé dans les encadrements qui lui sont liés. Le Conseil note que ces encadrements au collégial prennent peu en compte les développements récents et que le peu de balises qui s'y trouvent entretient une confusion quant à la nature même de cette reconnaissance et à son champ d'intervention.

Enjeux à l'échelle du système d'enseignement supérieur

Accès à des données administratives et à des recherches sur la RAC

La disponibilité de données permettant de suivre l'état de la situation de la RAC sur le plan systémique constitue l'un des enjeux majeurs avancés par l'ensemble des acteurs consultés. De plus, la recherche sur la RAC demeure un domaine d'étude relativement jeune dont l'approfondissement gagnerait à être soutenu par des subventions de recherche ciblées et le renforcement du mandat des centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) à cet égard. Un système de RAC qui atteint un certain niveau de maturité dispose de données permettant de mener et de publier des évaluations de ses services et collabore avec le milieu de la recherche pour mieux connaître, entre autres, les expériences des personnes ayant effectué la démarche pendant ou après celle-ci (Bélisle et Fernandez, 2018). Par ailleurs, bien que la démarche porte sur les compétences, le Conseil observe que les déclarations faites par les collègues quant à leurs activités liées à la RAC sont toujours associées à des cours, ce qui complexifie cette démarche et témoigne d'une intégration inachevée de l'approche par compétences dans les systèmes de données administratives pour ce qui est d'assurer la cohérence avec ce paradigme en vigueur depuis 1993.

Leadership gouvernemental et partenariats entre les principaux acteurs

Selon les personnes consultées, l'importance de l'implication du MES dans le dossier de la RAC au collégial ne fait pas de doute et il lui appartient de fixer les grandes orientations de ce dispositif et d'établir les bases légales et réglementaires appuyant sa mise en œuvre. Plusieurs jugent que son engagement est primordial pour la poursuite des travaux et le plein essor de l'offre de services. Aussi le Conseil est-il d'avis que le MES doit maintenir un leadership dans ce domaine, notamment en veillant à un partage productif des responsabilités entre les principaux acteurs de la RAC au collégial. Le réseau collégial et le MES se trouvent à un moment charnière de la solidification des bases de leurs contributions respectives. Les acteurs concernés ne pourront pas faire l'économie d'une réflexion ayant pour objet le partage des rôles et des responsabilités de chacun, dans une perspective de complémentarité des mandats des uns et des autres.

Synergie avec le milieu du travail

Les enjeux systémiques de la RAC concernent tout particulièrement sa place à l'intérieur de l'écosystème éducatif et sa portée par rapport aux enjeux de productivité du secteur de l'emploi. Au dire de plusieurs personnes consultées, la RAC n'est pas une panacée pour la réponse aux besoins criants de main-d'œuvre. D'abord, il s'agit d'en favoriser une compréhension éclairée pour que toutes et tous puissent situer son juste apport social afin d'en assurer la pérennité. Elles estiment que la RAC peut servir de levier dans la réponse aux besoins de main-d'œuvre en ciblant d'abord les domaines connaissant une forte demande. L'enjeu est de bien circonscrire dans quels cas la RAC peut véritablement soutenir le cheminement en emploi. Le projet en cours dans le domaine de l'éducation à l'enfance apparaît comme un modèle à renforcer et à adapter pour l'étendre à d'autres domaines en réponse aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs. La mise en place des certifications collégiales offertes par les services aux entreprises du réseau collégial public pourrait aussi favoriser la mise à profit des apprentissages réalisés en contexte non formel et informel.

Enjeux à l'échelle institutionnelle

Positionnement de la RAC au sein des établissements

Les personnes consultées reconnaissent que la mise en œuvre des principes de la RAC au sein des collèges représente un défi sur le plan de la valeur accordée à la démarche. De plus, l'un des principaux enjeux relatifs aux structures organisationnelles concerne le « lien organique » qui rattache la RAC aux instances et aux directions des établissements de même que la place qu'elle doit y occuper pour répondre agilement aux besoins des individus ainsi que de la main-d'œuvre et faire valoir sa mission. Vingt ans après la publication de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (2002), il semble que la RAC peine à prendre sa place au rang des priorités des collèges. Les instances de la formation continue et de la formation ordinaire évoluent assez souvent de façon parallèle, chacune accordant la priorité au traitement des enjeux qui lui sont propres. Plusieurs personnes consultées conviennent que la RAC est un dossier complexe et spécialisé, et que l'ensemble des intervenantes et des intervenants des collèges auraient avantage à se familiariser avec ce dispositif dans le but de partager une vision concertée et de valoriser son apport à la qualification des personnes et à la diplomation au collégial. Les choix institutionnels semblent aussi avoir des incidences sur le développement du service de RAC et contribuer, de l'avis de certains, à la perception d'un service marginal au sein même de l'établissement.

Ressources humaines

Le développement et le déploiement de l'offre de services de RAC sont tributaires des ressources humaines investies dans le processus. Les personnes consultées ont relevé un défi sur le plan du recrutement du personnel affecté à la RAC, qui demande un profil d'expertise particulier. Le plein déploiement de la RAC exige en effet l'expertise des équipes des milieux concernés, laquelle est plus facile à développer lorsque leurs membres peuvent se consacrer entièrement à l'essor de ce créneau. Des développements ont été notés au cours des dernières années en ce qui a trait à l'offre de formation et de soutien. Par exemple, les CERAC reçoivent une subvention qui leur permet d'offrir un service-conseil en matière de RAC aux collèges publics et privés subventionnés, destiné notamment au personnel professionnel.

Développement de l'offre de services

Tous les cégeps offrent dorénavant la démarche de RAC, bien que l'offre de programmes dans ce domaine varie d'un collège à l'autre. Les candidatures sont concentrées majoritairement dans les collèges des centres urbains. Toutefois, l'adéquation entre la taille du collège et un nombre élevé de candidatures n'est pas automatique. Le Conseil note aussi une nette concentration des candidatures dans quelques programmes. Bien que le nombre de candidatures à l'étape de validation ait plus que doublé de 2010 à 2019, une tendance à la stabilité est constatée depuis 2014. Le recours à la démarche de RAC est observé principalement à la formation continue et demeure marginal au secteur de la formation ordinaire.

Systèmes d'assurance qualité et harmonisation des pratiques

Des préoccupations ont été soulevées, lors des consultations menées par le Conseil, sur les mécanismes en place permettant de s'assurer de la qualité et de la rigueur des démarches de RAC dans les collèges et, plus largement, dans l'ensemble du réseau collégial. Un cadre de référence développé par les CERAC (à paraître) visera à faciliter l'instauration d'un mécanisme d'assurance qualité au sein des établissements. Par son récent pôle d'expertise méthodologique, le CERAC Marie-Victorin détient aussi les ressources nécessaires au soutien des équipes chargées du développement d'outils dans les collèges. Les mécanismes d'assurance qualité peuvent, selon le cas, être balisés dans la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ou la politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences (PIRAC). Selon les personnes consultées, la PIRAC peut également soutenir l'adhésion et la mobilisation institutionnelles autour de la démarche de RAC.

Enjeux à l'échelle des individus

Accessibilité à la RAC

D'une part, l'accessibilité à la RAC au collégial peut être compromise par ce qui se passe ou non en amont de la démarche. Trois grands paramètres sont en cause : la connaissance de l'existence du dispositif; l'aiguillage vers celui qui convient le mieux au parcours scolaire et au cheminement professionnel des personnes; la maîtrise des compétences non spécifiques à un programme d'études mais requises, qui permet d'assurer le succès de la démarche de RAC, par exemple le niveau de littératie.

D'autre part, des contraintes administratives nuisent à certains profils. Les personnes candidates à la RAC n'ont pas de statut de fréquentation scolaire à temps plein ni à temps partiel, car elles ne sont pas considérées comme des étudiantes et des étudiants (MES, 2021a). Les deux contraintes administratives les plus souvent rapportées ont trait à l'impossibilité pour elles de recevoir une aide financière pour leurs études ou d'avoir accès à un permis de travail ou d'études. Ainsi, la démarche de RAC n'est pas accessible aux étudiantes et aux étudiants étrangers, aux travailleuses et travailleurs temporaires ou aux personnes réfugiées, à moins que la personne candidate soit d'autre part inscrite à une formation à temps plein. Le Conseil estime qu'il est important d'accorder une attention particulière à la question de l'accessibilité financière à la démarche de RAC pour les personnes vulnérables financièrement et de briser les entraves administratives limitant son accès pour les personnes réfugiées.

Par ailleurs, l'accessibilité à la RAC peut être compromise par la difficulté à accéder à certains parcours pourtant recommandés au moment de la validation de la candidature, par exemple les parcours mixtes² ou la formation manquante. La mise en pratique des parcours mixtes s'avère complexe, car l'offre de cours à des cohortes n'obéit pas aux mêmes paramètres que le cheminement individualisé en RAC. Quant à la formation manquante, offerte individuellement ou à de petits groupes, des difficultés similaires sont éprouvées lorsqu'elle nécessite d'être offerte à ces derniers. Les consultations du Conseil ont d'ailleurs mis en valeur l'intérêt de la formation à distance pour le déploiement des parcours mixtes et de la formation manquante, voire pour l'accès à la démarche de RAC elle-même.

Soutien et accompagnement en cours de démarche

Le Conseil souligne l'importance de l'accès, pour les personnes effectuant une démarche de RAC, à un soutien et à un accompagnement à toutes les étapes du processus, particulièrement pour les immigrantes et les immigrants (CSE, 2021; Dagenais et Langevin, 2016). De plus, les personnes candidates à la RAC, à l'instar des étudiantes et des étudiants, peuvent avoir des besoins particuliers en lien, par exemple, avec la gestion du stress ou encore éprouver des difficultés ou des troubles d'apprentissage. Le principal défi nommé lors des consultations renvoie à l'accès aux services d'aide pour les personnes en difficulté et à la disponibilité des services de l'enseignement ordinaire pour les personnes suivant une démarche de RAC.

2 Ces parcours allient la démarche de RAC pour certaines compétences du programme d'études et quelques cours du cursus scolaire.

Recommandations

Les recommandations adressées aux acteurs concernés sont organisées selon les grandes orientations qui découlent de la lecture des enjeux mis en lumière par la démarche du Conseil.

1. Valoriser et promouvoir la RAC au collégial afin d’agir sur les perceptions et d’éviter les dérives quant à la valeur perçue du diplôme qui en découle	
Acteurs concernés	Recommandations
Ministre de l’Enseignement supérieur	1. Actualiser les encadrements de la RAC au collégial (lois, règlements, politiques) de manière à affirmer avec plus de force le droit à la RAC, à préciser la nature de cette démarche, à clarifier le fait qu’elle est aussi accessible à la formation ordinaire et à consolider les responsabilités des établissements d’enseignement à son égard.
Ministre de l’Enseignement supérieur	2. Soutenir financièrement les collèges dans les activités de promotion de leur offre de programmes en RAC, particulièrement dans les domaines qui connaissent une forte demande de main-d’œuvre.
Ministre de l’Enseignement supérieur	3. Organiser une campagne nationale de promotion de la RAC auprès du grand public.
CERAC	4. Intensifier et étendre leurs activités de soutien, d’animation et d’information pour faire connaître la RAC plus largement aux différentes catégories de personnel des collèges, aux organismes partenaires et aux employeurs.
Collèges	5. Intégrer à leurs priorités des activités d’animation et d’information sur la RAC destinées au personnel qui pourrait être concerné de près ou de loin par celle-ci, dont les enseignantes et les enseignants, et ce, autant à la formation ordinaire qu’à la formation continue.
2. Mieux outiller les acteurs de la RAC au collégial et favoriser la synergie dans leur travail	
Acteurs concernés	Recommandations
Ministre de l’Enseignement supérieur	6. Investir dans le développement d’un système de déclaration des activités de RAC par compétences de manière à pouvoir suivre la situation de la reconnaissance des acquis et des compétences au collégial et à diffuser des données à cet égard.
Ministre de l’Enseignement supérieur	7. Soutenir la recherche sur la RAC, notamment la recherche au collégial, par des subventions particulières tout en facilitant l’accès aux données administratives du Ministère, de manière à accroître les connaissances sur le sujet.
Ministre de l’Enseignement supérieur	8. Favoriser la concertation entre les différents acteurs du réseau collégial par la mise en place et l’animation de lieux d’échange représentatifs de tous les milieux de l’enseignement collégial.
Ministre de l’Enseignement supérieur	9. Poursuivre les initiatives de financement pour la mise en place des certifications collégiales offertes par les services aux entreprises des établissements, en particulier lorsqu’elles peuvent favoriser un continuum vers la formation créditée à l’enseignement supérieur.
Ministre de l’Enseignement supérieur et autres ministres concernés	10. Encourager l’émergence de projets multipartenariaux dans des domaines ciblés pour répondre à des besoins de main-d’œuvre, à l’instar du projet mené en éducation à l’enfance.

3. Mieux positionner et articuler les processus de RAC au sein des collègues	
Acteurs concernés	Recommandations
Collèges	11. Utiliser des moyens adaptés à leur réalité pour favoriser une synergie institutionnelle au regard de la RAC, par exemple l'adoption d'une PIRAC, une meilleure information sur la démarche de RAC auprès des différentes catégories de personnel concernées, etc.
Collèges	12. Envisager une plus grande cohésion entre la formation ordinaire et la formation continue de façon que la RAC transcende les frontières de la formation continue et s'implante progressivement dans la formation ordinaire.
Collèges	13. Investir dans la consolidation d'une expertise institutionnelle en matière de RAC, selon leur réalité propre, pour assurer le développement et la pérennité de l'offre de services de RAC.
Collèges	14. Exploiter les possibilités qu'offrent la mise en réseau de pratiques et le partage d'expertise pour optimiser le déploiement de l'offre de RAC, y compris celles mettant à profit l'usage du numérique dans la démarche.
4. Améliorer l'accessibilité à la RAC ainsi que le soutien et l'accompagnement des personnes candidates	
Acteurs concernés	Recommandations
Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	15. Envisager, pour les employeurs, une compensation financière qui permettrait de libérer les personnes en emploi qui souhaitent se prévaloir de la démarche de RAC.
Ministre de l'Enseignement supérieur	16. Envisager des incitatifs financiers pour les personnes qui effectuent une démarche de RAC dans les domaines connaissant une pénurie de main-d'œuvre, après avoir évalué les effets de la gratuité dans le cadre des initiatives dans le domaine de l'éducation à l'enfance.
Ministre de l'Enseignement supérieur	17. Se pencher sur la question de l'accès au Programme de prêts et bourses pour les personnes candidates à la RAC qui sont sans emploi ou à faible revenu, y compris l'accès à des bourses dans des domaines ciblés.
Ministre de l'Enseignement supérieur	18. Revoir les exigences relatives au dossier des personnes candidates à la RAC ayant un statut de réfugié afin qu'elles n'aient plus à fournir un permis d'études pour que leur dossier soit jugé conforme aux normes d'accès à la démarche de RAC.
Ministre de l'Enseignement supérieur	19. Soutenir les projets des collègues mettant à profit la formation à distance pour faciliter l'accès aux parcours mixtes, aux formations manquantes collectives et à la démarche de RAC dans son ensemble.
Ministre de l'Enseignement supérieur	20. Soutenir les collègues par une allocation spécifique à la formation continue destinée à favoriser l'accès à des services d'aide pour les personnes candidates à la RAC, y compris les services destinés aux personnes ayant des besoins particuliers et ceux visant la préparation à l'épreuve uniforme de français.
Collèges	21. Prendre les moyens nécessaires pour étendre l'accès aux services d'aide aux personnes candidates à la RAC.

Conclusion

En réponse à la préoccupation de la ministre de l'Enseignement supérieur quant au potentiel de la RAC pour ce qui est de répondre aux besoins criants de main-d'œuvre, le Conseil supérieur de l'éducation l'invite à miser sur le développement de projets spécifiques à certains domaines connaissant une forte demande de même qu'à offrir des conditions facilitantes tant pour les personnes candidates que pour les employeurs, telles que la gratuité et le financement de la libération des employées et des employés qui amorcent une démarche de RAC. Pour le Conseil, le recours à la RAC dépasse une utilisation à des fins économiques et de réponse aux besoins du marché du travail, et renvoie à une conception émancipatrice qui favorise le développement des individus.

En plus des recommandations formulées ci-dessus, le Conseil invite la ministre à tenir compte de la typologie des niveaux de développement de la RAC ([Bélisle et Fernandez, 2018](#)) afin d'orienter les décisions quant aux actions à prendre pour aller plus loin dans le développement de ce système au collégial.

Des questions d'intérêt demeurent à approfondir pour pousser plus loin les réflexions sur la RAC au collégial et donner un nouvel élan à cette avenue qui est appelée à occuper une place de plus en plus importante dans l'avenir. Par exemple, quels sont les enjeux spécifiques à la reconnaissance des acquis et des compétences pour les étudiantes et les étudiants inscrits à la formation ordinaire et comment mieux les informer quant aux possibilités offertes par cette démarche et les responsabiliser pour les amener à y avoir recours ([CSE, 2022](#))?

Bibliographie

Bélisle, Rachel et Nicolas Fernandez (2018). Rôle des pratiques en reconnaissance des acquis et des compétences dans la persévérance et la réussite scolaires d'adultes sans diplôme qualifiant, Rapport de recherche préparé dans le cadre d'une action concertée MEES et FRQSC, Sherbrooke, Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage; Québec, Fonds de recherche du Québec – Société et culture, 147 p., réf. du 16 février 2022, http://erta.ca/sites/default/files/2018-01/belisle-fernandez_rerva_2018.pdf.

Conseil supérieur de l'éducation (2022). Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités, Québec, Le Conseil, 144 p., <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2022/05/50-0553-AV-college-experiences-et-nouvelles-realites-2.pdf>.

Conseil supérieur de l'éducation (2021). L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes, Québec, Le Conseil, 232 p., réf. du 16 février 2022, <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/05/50-0542-AV-inclusion-familles-immigrantes.pdf>.

Conseil supérieur de l'éducation (2000). La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale, Sainte-Foy, Le Conseil, 123 p., réf. du 20 janvier 2021, <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/01/50-0433-AV-reconnaissance-acquis-responsabilite-politique-sociale.pdf>.

Dagenais, Catherine et Andrée Langevin (2016). Reconnaissance des parcours scolaires et expérientiels des personnes immigrantes : pertinence de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au collégial pour un parcours d'intégration réussi, Montréal, Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences, Cégep Marie-Victorin, 77 p., réf. du 7 mars 2022, https://ceraccegeps.ca/wordprcms/wp-content/uploads/2017/10/11.-CERAC-Rapport-_final-web-004.pdf.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2005). Cadre général – Cadre technique : reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique : document de référence, Québec, Le Ministère, Formation professionnelle et technique et formation continue, Direction générale des programmes et du développement, 21 p., réf. du 22 février 2022, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/55020>.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2021a). « Annexe C111: reconnaissance des acquis et des compétences », dans Régime budgétaire et financier des cégeps : année scolaire 2021-2022, Québec, Le Ministère, Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2021b). Cadre général – Cadre technique : reconnaissance des acquis et des compétences en formation collégiale technique, Québec, Le Ministère, Direction de l'offre de formation collégiale, 45 p., réf. du 22 février 2022, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/collegial/Cadre-general-RAC-coll-tech.pdf.

Québec (2002). Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, Québec, ministère de l'Éducation, 43 p., réf. du 22 février 2022, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/Politique.pdf.

50-0555-SO

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec 

   @csequebec
cse.gouv.qc.ca